

Formations à distance GRATUITES* pour les entreprises du secteur

JE SOUHAITE M'INSCRIRE OU INSCRIRE MON OU MES EMPLOYÉS À :

PARTICIPANTS

TITRE DE LA FORMATION	NB HEURES	DATES	1	2
5- Stationnements écologiques et utilitaires	12 h en classe virtuelle : 4 blocs de 3 h	• Gr. 1 : Vendredi de 9 h à 12 h à partir du 18 septembre		
6- Les dernières tendances de mise en marché pour l'horticulture ornementale	8 h en classe virtuelle : 4 blocs de 2 h	• Gr. 2 : Mercredi de 10 h à 12 h à partir du 30 septembre • Gr. 3 : Jeudi de 10 h à 12 h à partir du 15 octobre • Gr. 4 : Mardi de 14 h à 16 h à partir du 13 octobre		
7- Utilisation des pesticides - application en horticulture ornementale (CD4)	24 h en classe virtuelle : 6 blocs de 4 h	Bloc 1 – Tronc commun • Gr. 4 : 22, 23 et 24 sept. de 13 à 17h • Gr. 5 : 29, 30 sept., 1 ^{er} oct. de 13 à 17h	Bloc 2 – Utilisation des pesticides- application en HO 6, 7 et 8 oct. de 13 à 17h 13, 14 et 15 oct. de 8 h à 12 h	
8- Virage numérique : Quoi faire et comment le faire ?	3 h en classe virtuelle	• Gr. 1 : 1 ^{er} septembre de 13 h à 16 h		

REMPLEISSEZ CE FORMULAIRE ET RETOURNEZ-LE PAR COURRIEL À ISABELLE.BONIN@QUEBECVERT.COM.
POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR INSCRIRE PLUS DE 2 PARTICIPANTS, CONTACTEZ-NOUS AU 450 501-1294.

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____ NEQ : _____

Activité principale : _____

L'entreprise est-elle financée à plus de 50 % par des fonds public : Oui Non

Nom du responsable : _____ Fonction : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse postale : _____

PARTICIPANT 1

Nom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Statut : cadre/gestionnaire employé de production
 de ventes/services professionnel/technique

Taux horaire (avant avantages sociaux) : _____

PARTICIPANT 2

Nom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Statut : cadre/gestionnaire employé de production
 de ventes/services professionnel/technique

Taux horaire (avant avantages sociaux) : _____

Au moment de la formation, l'entreprise reçoit-elle une subvention salariale du Canada? Oui Non

- Si oui, s'agit-il de la subvention salariale d'urgence du Canada de 75 %? Oui Non

- Si oui, s'agit-il de la subvention salariale temporaire du Canada de 10 %? Oui Non

En tant que responsable, je certifie que la personne inscrite ci-haut est à l'emploi de mon entreprise actuellement et qu'elle le sera toujours au moment de suivre cette formation. Je certifie également que les renseignements fournis sont complets et véridiques. De plus, je m'engage à garder les fiches salaires et talons de paye disponibles pour vérification ultérieure, s'il y a lieu. Oui Non

Signature : _____ Date : _____

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

- Le formulaire doit être complété et envoyé à Québec Vert par courriel.
- L'inscription sera non transférable dès que la première séance de formation sera complétée. Si le participant inscrit ne se présente pas à la première séance de formation, l'employeur peut transférer l'inscription à un autre de ses employés et devra confirmer le nom du remplaçant avant la deuxième séance de formation.
- Annulation d'inscription : une demande d'annulation doit être faite par courriel à Québec Vert.
- La confirmation de départ de la formation, la documentation requise et le lien pour suivre la formation seront envoyés par courriel avant le début de la formation.
- En cas d'annulation de la formation pour des raisons hors de son contrôle, Québec Vert s'engage à fournir d'autres options de dates et d'heures aux personnes inscrites.
- Pour être admissible à ces formations, le participant doit être salarié de l'entreprise inscrite au moment de la formation.
- REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement complet ou partiel pouvant aller jusqu'à un maximum de 25 \$ de l'heure. Le remboursement des salaires peut varier entre 25 et 100 % dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise.
- Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. Le responsable de l'entreprise devra signer une feuille de présence à chaque jour de formation pour justifier le nombre d'heures à être remboursées par employé admissible. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

* Remboursement des salaires jusqu'à 25 \$ de l'heure (excluant les charges sociales). Ces formations sont réalisées grâce au soutien financier de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) ainsi que du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). La personne que vous souhaitez inscrire (vous-mêmes ou un de vos employés) pourrait être admissible à un remboursement complet ou partiel dans le cadre du Programme d'actions concertées pour le maintien en emploi (PACME). Pour se prévaloir de ce remboursement, le responsable (entrepreneur, gestionnaire, direction en ressources humaines, etc.) de l'entreprise doit fournir les informations de ce formulaire et le retourner à Québec Vert.

Avec l'aide financière de :